



Réserve Naturelle Régionale

TOURBIÈRE DES SAISIES
BEAUFORTAIN
VAL D'ARLY



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Label RAMSAR



Dossier de candidature

GESTIONNAIRES

les
saisies
SIVOM



AUTORITÉ DE TUTELLE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Table des matières

Mot d'introduction	3
Périmètre retenu pour le site RAMSAR.....	5
Présentation de la tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly	6
Cadre général	6
Situation géographique	6
Situation administrative	6
Protections réglementaires et foncières	8
Caractéristiques abiotiques du site	8
Climat	8
Topographie	8
Hydrographie	9
Hydrologie	9
Géologie et diversité des sols	10
Enjeux de biodiversité du site	10
Habitats	10
Flore et fonge	12
Faune	12
Présence humaine	13
La démarche de candidature	13
Contexte et concertation :	13
Critères retenus :	15
Le projet de territoire	16
Gouvernance et gestion du projet :	16
Les actions portées par le territoire autour du label RAMSAR :	16
Conclusion	22
Annexes	22



Mot d'introduction

« Auvergne-Rhône-Alpes se démarque par la diversité et la qualité de ses milieux naturels et par sa richesse tant faunistique que floristique. Aujourd'hui, grâce à ses 10 Parcs naturels régionaux, à ses 19 Réserves naturelles régionales, et aux 261 sites Natura 2000 placés sous compétence de la Région, c'est plus de 36% du territoire qui se trouve protégé au titre de sa valeur écologique.

La Tourbière des Saisies-Beaufortain-Val d'Arly en est une magnifique illustration.

Plus grande zone tourbeuse acide d'altitude de l'arc alpin européen, la Tourbière des Saisies, surnommée la « Petite Laponie », constitue un patrimoine naturel exceptionnel. Cet écosystème unique, forgé au cours de millénaires, abrite une biodiversité remarquable et des habitats fragiles que la Région s'est engagée à protéger. Considérée comme un hotspot de la biodiversité européenne, 95% de ses habitats présentent une forte valeur patrimoniale et le site accueille plus de 100 espèces rares, protégées ou menacées (la chouette de Tengmalm, la chevêchette d'Europe, l'azuré de la canneberge, l'agrion hasté, le lézard vivipare, le petit murin, l'oreillard montagnard, ...).

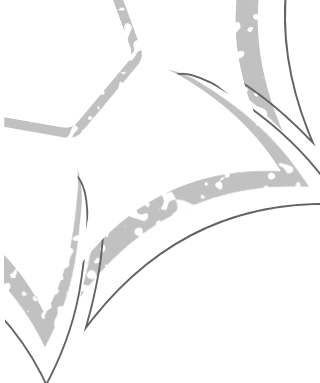
Au-delà de la richesse de sa biodiversité, la tourbière des Saisies fournit de nombreux services et bénéfices.

Ainsi, concernant sa capacité à stocker du carbone, l'étude des services écosystémiques rendus par la tourbière des Saisies, réalisée en 2021 et pilotée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, a montré que sur l'ensemble de la zone humide, 1,4 millions de tonnes d'équivalent CO₂ ont été accumulés depuis des milliers d'années. A l'inverse, non protégée et se dégradant, elle relarguerait 9 500 Tonnes de CO₂ équivalent par an dans l'air – représentant 63 millions de km d'une voiture moyenne, ou les allers-retours (1200 km chacun) des 52 800 touristes visitant chaque année la Réserve Naturelle Régionale en hiver et en été.

Ce site se distingue également par son intégration dans un territoire dynamique et attractif, et constitue un support à de nombreuses activités socio-économiques (agricole, forestière, chasse, cueillette, activités de loisirs tels ski alpin/de fond, randonnée pédestre, raquette, équestre, en chien de traîneau, cueillette...). Equilibrer protection et développement constitue dans ce contexte un défi majeur depuis de nombreuses années.

Le classement de la Tourbière des Saisies en Réserve Naturelle Régionale en 2013, a marqué une avancée significative dans l'engagement de l'ensemble des partenaires locaux et régionaux de la préservation de la biodiversité, en faveur de sa protection, permettant d'établir un modèle de gestion exemplaire.

Toutefois, la conservation de ce site unique ne s'arrête pas là. La présente candidature pour l'attribution du label RAMSAR constitue pour la Région une étape cruciale dans l'engagement des acteurs du territoire en faveur de sa préservation. Ce label international reconnaîtrait sa valeur exceptionnelle et renforcerait notre capacité à le protéger collectivement de manière efficace.



La Région, autorité de classement de la RNR et chef de file régional pour la biodiversité soutient pleinement cette démarche visant à garantir la conservation de ce trésor naturel pour les générations futures.

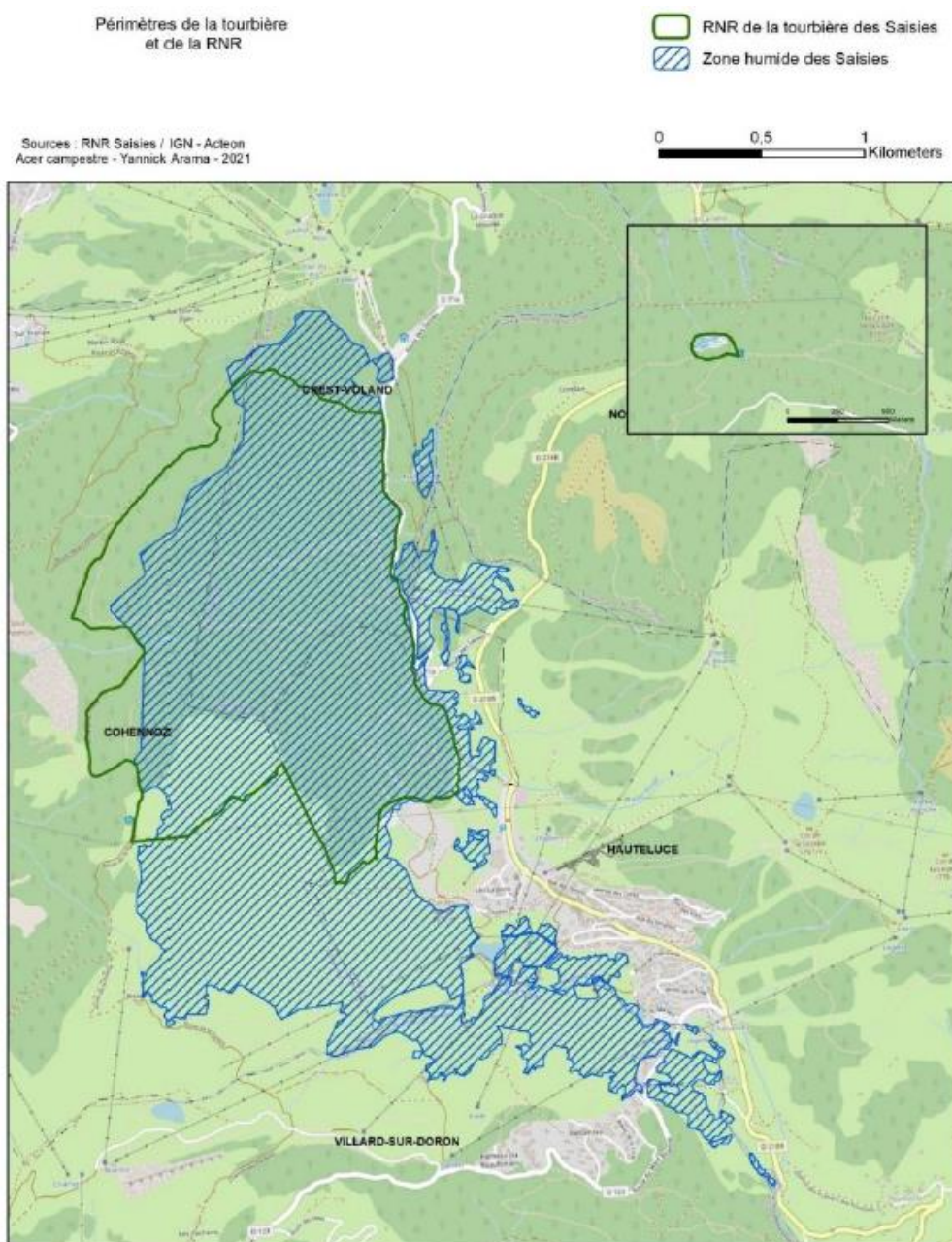
Et en tant que Vice-Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes en charge de l'Environnement et de l'Ecologie positive je m'engage à soutenir pleinement cette initiative.

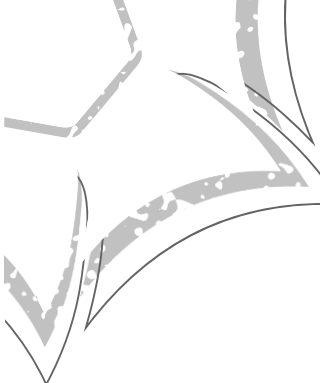
Ensemble, nous pouvons faire de la Tourbière des Saisies un symbole international de préservation de la nature et de développement durable ».

M. Kovacs,
Vice-Président délégué à l'Environnement et à l'Ecologie Positive de la
Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Périmètre retenu pour le site RAMSAR

La zone humide « Tourbière des Saisies » recouvre une surface de 475 ha : elle est représentée en hachurés bleus sur la carte ci-après. Lors des discussions préalables au dépôt d'une candidature pour le label RAMSAR, les acteurs locaux associés à la concertation (voir paragraphe « Contexte et concertation ») ont souhaité que le périmètre du site RAMSAR coïncide avec le périmètre de la réserve naturelle régionale « Tourbière des Saisies, Beaufortain Val d'Arly » et du site Natura 2000 « Tourbière et lac des Saisies » soit une superficie de 292.64 ha. Un des objectifs de la démarche de labellisation est en effet de renforcer l'ancrage territorial et l'acceptation sociale de ces périmètres de protection. La réserve et le site Natura 2000 disposent par ailleurs des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre le projet de territoire construit autour du label RAMSAR. A plus long terme, lorsque ces objectifs seront atteints, le périmètre du site RAMSAR pourrait faire l'objet de nouveaux échanges afin d'englober les 475 ha de zone humide.





Présentation de la tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly

Cadre général

Situation géographique

Le site se trouve dans le département de la Savoie (N° 73) au nord-est d'Albertville, plus précisément à cheval entre le massif du Beaufortain et celui du Val d'Arly, à une altitude comprise entre 1530 et 1730 m.

Il est constitué de deux parties disjointes distantes de 3,4 km à vol d'oiseau :

- d'une part, le site principal, qui correspond sensiblement aux limites de l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des Saisies de 1989 (quelques différences subsistent du fait de l'ancienneté du tracé APPB, précédant les moyens de géolocalisation moderne), s'étalant sur le plateau entre la station de ski des Saisies au sud-est et les stations de ski de Crest-Voland et du Cernix (Cohennoz) au nord-ouest ;
- d'autre part, le Lac des Saisies sur la commune de Queige, situé non loin de la crête qui sépare le Beaufortain du Val d'Arly, à 1 km à l'ouest de la Croix de Coste.

Situation administrative

La réserve est concernée par 4 propriétaires publics : SIVOM des Saisies, Commune de Cohennoz, Commune de Crest-Voland, Commune de Queige.

Tableau 1 : Répartition des surfaces par propriétaire

Collectivité propriétaire	Surface de la collectivité (km2)	Part de la surface RNR/surface de la collectivité	Surface (ha) cadastrale dans la réserve naturelle	Part de chaque collectivité dans la surface de la réserve
SIVOM des Saisies	12,21	15,01%	184,33 23	63%
Commune de Cohennoz	13,8	6,64 %	91,61 34	31%
Commune de Crest-Voland	10	1,42 %	14,21 57	5%
Commune de Queige	32,6	0,08 %	2,47 90	1%
TOTAL			292,64 04	100%

La surface possédée par le SIVOM des Saisies (en nue-propriété) recouvre une partie des territoires communaux de Hauteluce, Cohennoz et Crest-Voland. Les communes de Hauteluce et Crest-Voland bénéficient de l'usufruit des forêts communales situées sur ce fond. L'enclave possédée par le SIVOM sur le territoire communal de Cohennoz est occupée par la forêt communale de Villard-sur-Doron. La forêt communale de Cohennoz est totalement indépendante des propriétés du SIVOM.

Aussi, le site concerne-t-il plus largement :

- 5 communes : Cohennoz, Crest-Voland, Hauteluce, Queige, Villard sur Doron ;
- 2 intercommunalités : SIVOM des Saisies, Arlysère.



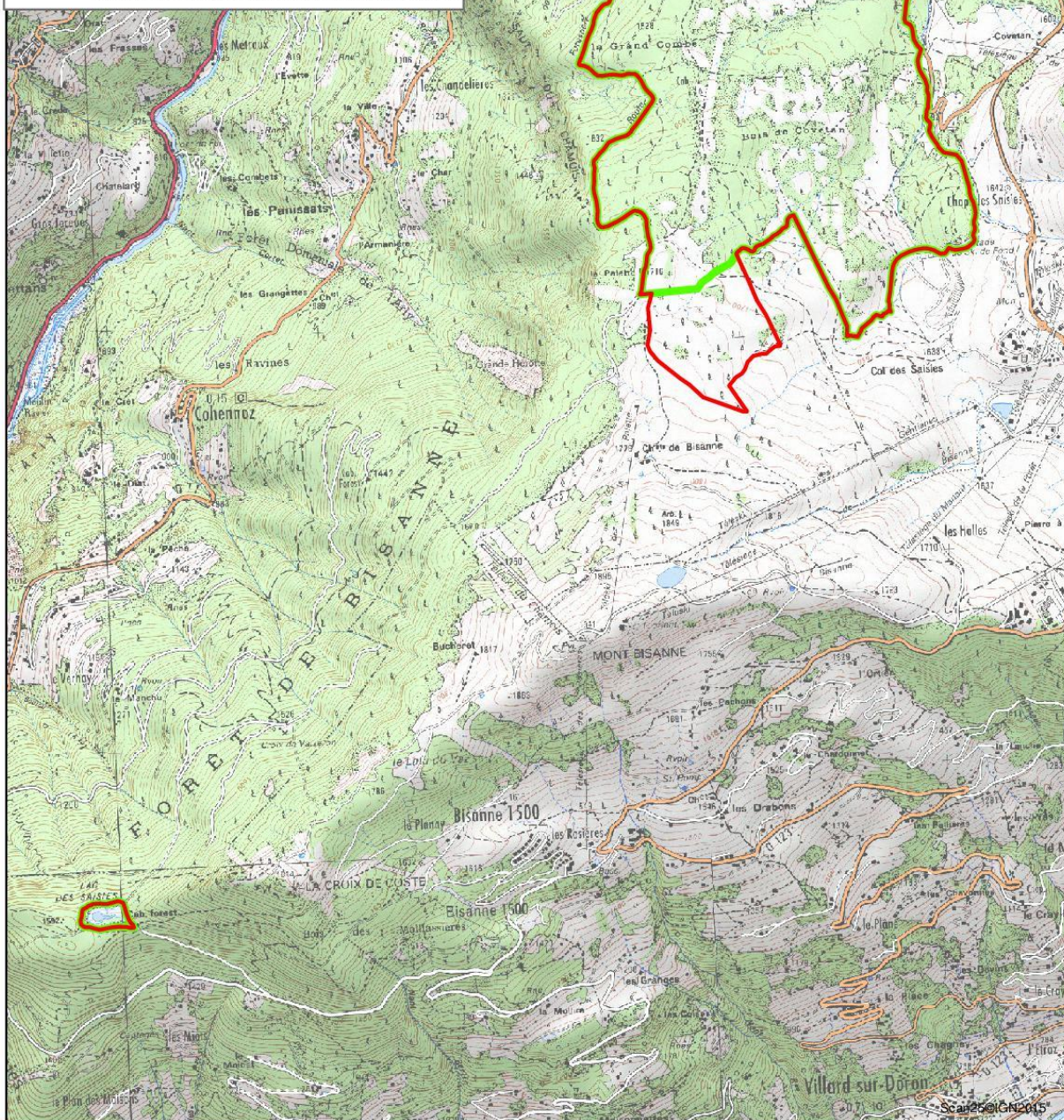
Réserve Naturelle Régionale Tourbière des Saisies -
Beaufortain - Val d'Arly
Site Natura 2000 Tourbière et lac des Saisies

Carte de situation au 1/25000ème

- Périmètre d'étude initial du DOCOB 2010
- Réserve naturelle et site Natura 2000

0 250 500 1 000 Mètres

Agence territoriale Savoie Mont-Blanc, le 22/07/2021 (SIG, CF).



Protections réglementaires et foncières

Le site est concerné par les protections réglementaires et foncières suivantes :

- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope des Saisies pris en 1989
- Site Natura 2000 « Tourbière et lac des Saisies » (FR 8201776). Il s'agit d'une **Zone Spéciale de Conservation** (ZSC) désignée par arrêté ministériel le 22 août 2006.
- Réserve naturelle régionale « Tourbière des Saisies-Beaufortain-Val d'Arly » créée par délibération du Conseil régional n°13.08.425, le 11 juillet 2013.

Par ailleurs, l'ensemble du site est soumis au régime forestier. Les aménagements forestiers des 5 forêts communales sont renouvelés en concertation avec les gestionnaires de la réserve et présentés en CSRPN.

Caractéristiques abiotiques du site

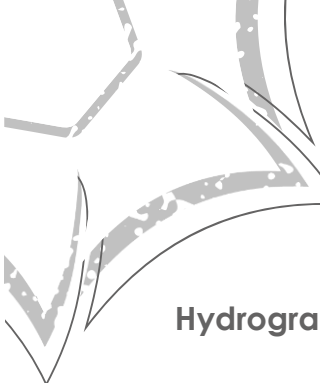
Climat :

Le site est actuellement soumis à un climat montagnard rude à influence océanique très arrosé, à fort et long enneigement. La température moyenne annuelle est de 5°C et les précipitations moyennes sont de 1399mm (mesures au col des Saisies 1992-2010). L'enneigement dure de 5 à 7 mois et peut dépasser les 2 mètres. Ce climat favorise un bilan hydrique excédentaire, très favorable à la stagnation de l'eau dans le sol (hydromorphie). Ces conditions permettent le maintien des tourbières et leur ombrotrophie. Toutefois l'évolution climatique globale est source d'incertitude sur la stabilité de cette situation.



Topographie :

Le site principal (APPB des Saisies) est une zone subalpine assez peu marquée par le relief. Il est dominé au sud par le Mont Bisanne (1.941 m) et à l'est par le Chard du Beurre qui s'élève à 1 889 m. L'altitude varie de 1 533 mètres (à un exutoire situé au nord du Nant rouge dans la parcelle K de la forêt communale de Crest-Voland) à 1 730 mètres (au niveau de la butte située au-dessus du chalet de la Palette). L'exposition majoritaire est nord-ouest.



Le Lac des Saisies est situé à proximité de la crête dans le prolongement du mont Bisanne qui marque la limite entre Beaufortain et Val d'Arly, dans un creux formé lors du retrait des glaciers à 1.570 mètres d'altitude.

Hydrographie :

La réserve naturelle est située dans le bassin versant de l'Arly, plus précisément en tête du sous-bassin du Val d'Arly pour la majorité de sa surface, et en tête du sous-bassin du Beaufortain (rivière Doron) pour la parcelle située sur Queige. Ce bassin couvre 640 km².

Le site alimente 3 ruisseaux principaux : le Nant Rouge, qui draine les 2/3 Est du site, le Nant des Fattes au nord-ouest et le Nant des Roches à l'ouest. Il est lui-même très peu alimenté par des cours d'eau venant de l'amont (sauf dans la partie Sud où il récupère ponctuellement des affluents du Nant Rouge prenant leur source plus au sud).

Le site est sillonné par de très nombreux chenaux permanents et temporaires. Ce réseau hydrographique s'intensifie fortement pendant les épisodes pluvieux ou au printemps, lors de la fonte des neiges : apparition de chenaux temporaires de suintements ou ruissellements de surface, gonflement des chenaux pérennes. Son fonctionnement ressemble de ce fait à un régime torrentiel, exempt de transports de matériaux.

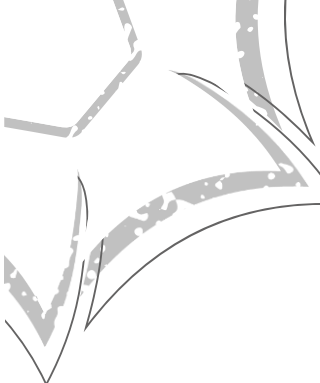
Le site est également caractérisé par un grand nombre de petites étendues d'eau stagnante (mares) et d'une multitude de trous d'eau de très petite taille (gouilles) liées en général à la microtopographie. 1/3 environ des mares sont naturelles et 2/3 artificielles, issues d'un programme de création de mares dans les années 2000. Les deux plus grandes étendues d'origine naturelle (même si elles ont été en partie recreusées) sont le « lac des Saisies » et le « lac couvert » à la Palette au sud-est du site principal.



Hydrologie :

Schématiquement, on rencontre deux grands types de fonctionnement hydrologique sur la réserve naturelle : celui des tourbières de la Palette/ lac des Saisies et celui des tourbières de pente.

Les tourbières de La Palette et du Lac des Saisies sont des tourbières très acides à sphaignes, actives, en situation plane près d'un col ou d'une crête, donc avec un bassin versant réduit. Elles sont principalement alimentées par la pluie et la neige



(tourbières ombrotrophes). Les différents relevés ont montré également l'existence d'une nappe d'eau en profondeur sous des radeaux flottants de tourbe. On suppose un fonctionnement auto-entretenu : en repos l'hiver, la tourbière se gorge d'eau au printemps, l'évapotranspiration en période estivale étant ensuite limitée par le climat. Sur la Palette, deux exutoires (un permanent et un temporaire) ont pu être mis en évidence.

Dans les tourbières de pente de l'Arrêté de Biotopie des Saisies, il n'y a pas de nappe à proprement parler. La masse de sphaignes se comporte comme une « pseudo-nappe », au battement pouvant être important. Dans ce sol organique à 90 % et constitué d'eau à plus de 95 %, seule 30 % de l'eau environ peut circuler, très lentement (le reste de l'eau demeure « lié » par différents phénomènes physico-chimiques). D'éventuelles infiltrations souterraines ne sont pas démontrées. La vitesse de l'eau des précipitations étant supérieure à la vitesse d'infiltration dans le sol, il se produit des ruissellements de surface, plus ou moins importants selon l'endroit où l'on se trouve (amont ou aval, zone perturbée ou non, proximité des chenaux permanents ou temporaires), qui influent sur le niveau de la pseudo-nappe. Ponctuellement, sur les buttes, on rencontre des stades dits « d'ombrotrophisation » (à *Sphagnum magellanicum*, entre autres), où les sphaignes ne sont plus alimentées que par les eaux de pluie ou la neige, et plus par les ruissellements.

Dans les deux cas de figure, le fonctionnement hydrologique est intimement lié à la présence des sphaignes.

Géologie et diversité des sols :

Le socle rocheux du site est constitué de roches acides et peu perméables : roches métamorphiques et dépôts de moraines glaciaires.

A l'exception de quelques affleurements rocheux de petites tailles, de ravines et de micro-cavités peu d'objets géologiques rocheux sont visibles.

Le site est constitué de 4 types de sols minéraux, acides, plus ou moins marqués par la présence d'eau et de sols organiques plus ou moins évolués selon le degré de décomposition de la matière organique (sols tourbeux).

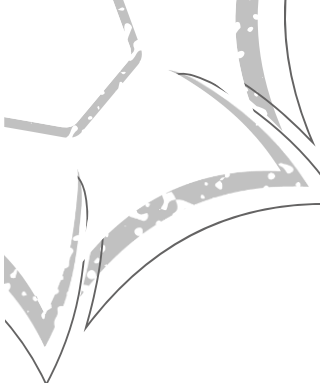
Enjeux de biodiversité du site

Habitats :

La limite altitudinale haute du site est à la transition entre l'étage subalpin et l'étage montagnard (la frontière basse se situant à 1700 m).

Huit grandes formations végétales se rencontrent sur le site, réparties comme suit :

Formation végétale	Surface (ha)
Herbiers aquatiques	0,35
Tourbières hautes	21,19
Bas-marais et marais de transition	63,67
Prairies et pelouses	7,53
Ourlets/friches vivaces/mégaphorbiaies	3,93
Landes et landines	71,36
Fourrés arbustifs	12,16
Forêt	107,30



Du point de vue des habitats naturels, le site est donc occupé aux 2/3 par des forêts, des landes ou des fourrés arbustifs, et pour 1/3 par des milieux ouverts. Mais la répartition de ces différents habitats ne suit pas une logique d'étagement de végétation ou de grandes masses. Le site présente au contraire une véritable mosaïque d'habitats, même si certains secteurs sont davantage occupés par telle ou telle formation.

Cette disposition en mosaïque est principalement liée à la géologie et aux conditions de sol, à la microtopographie et au réseau hydrologique, ainsi que, dans une moindre mesure, aux interventions humaines passées ou présentes.

Les herbiers aquatiques, comprenant des gouilles et des mares, bien que très peu représentés en surface, jouent un rôle très important pour la biodiversité du site. Le réseau de trous d'eau a été spécifiquement décrit dans le plan de gestion des mares et trous d'eau (Dick, 2021).



Ces 8 formations végétales abritent 25 « habitats dominants » (pouvant regrouper en leur sein des mosaïques de micro-habitats). Au sein de chaque formation, ces habitats se répartissent classiquement en fonction de la topographie, selon un gradient d'humidité et d'acidité, et parfois en fonction d'un historique de gestion, mais également pour certains, selon leur stade dans la dynamique d'évolution des milieux tourbeux d'une part, et des milieux forestiers (cycles sylvigénétiques) d'autre part.

Les pessières (sauf pessière tourbeuse) sont la formation végétale dominante du site (106 Ha), devant les landes (71 Ha). Viennent ensuite les bas-marais (60 Ha), qui sont les habitats herbacés les plus fréquents. Les végétations strictement liées aux tourbières hautes actives (HM1, HM2, MT1, PE4 et AQ1) couvrent un peu plus de 22 Ha, soit moins d'1/10ème du site.

Au titre de Natura 2000 : sur 288 ha, 72 % de la surface est occupée par des habitats d'intérêt communautaire. Ils sont répartis comme suit :

- 64 % : habitats d'intérêt communautaire (IC) soit 151 ha + 34 ha non classés comme tels mais pouvant être assimilés, correspondant à 34 ha de pessière non parcourue, classée en « pessières non différenciées », dont probablement une infime partie de pessière sur tourbe, d'intérêt prioritaire).
- 8 % : habitats d'intérêt communautaire prioritaire (PR) soit 22 ha

Flore et fonge :

427 espèces floristiques sont observées à ce jour, bryophytes et plantes vasculaires confondues, dont une quarantaine sont considérées comme patrimoniales. Si la richesse en bryophyte est remarquable, le nombre de plante vasculaire n'est pas forcément très élevé par rapport à la surface ; il traduit en partie la difficulté des conditions de vie (altitude, acidité, humidité). Globalement, la flore comprend beaucoup d'espèces spécialisées, adaptées pour vivre avec ces contraintes. Les herbiers aquatiques, tourbières hautes actives, marais de transition et bas-marais acides sont dominés par les bryophytes (particulièrement les sphaignes) et/ou les cypéracées (le genre *Carex* étant dominant) et les joncacées. C'est dans ce type de milieux que l'on trouve une grande partie des espèces patrimoniales du site (toutes familles confondues).



Les milieux ouverts moins contraignants en humidité et acidité (bas-marais minérotrophe, prairies et pelouses, ourlets, friches et mégaphorbiaies) accueillent des espèces plus diversifiées, sauf très ponctuellement en conditions très sèches (affleurements rocheux).

Les milieux de landes sont largement dominés par les grandes éricacées du genre *Vaccinium* (myrtilles, airelles), accompagnés par des ptéridophytes (fougères au sens large). Les grandes éricacées sont également très présentes en sous-strate des forêts d'épicéa.

Les forêts, très majoritairement composées d'épicéa dans leur strate arborée, présentent différents types de sous-étage selon les conditions. Le sapin est cependant présent en mélange sur une partie des forêts, les moins humides, et les feuillus (bouleaux, sorbiers, saules...) en sous-étage, dans les clairières et trouées de chablis.

La fonge présente sur le site est particulièrement riche avec 373 espèces de champignons et myxomycètes dont 24 espèces considérées comme très patrimoniales et inféodées aux milieux tourbeux.

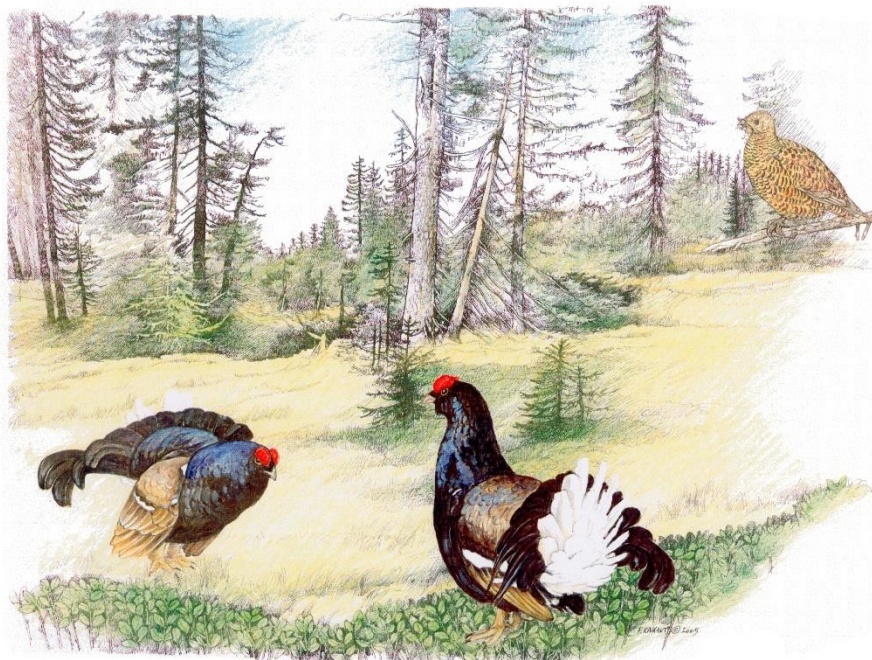
Faune :

Une partie des invertébrés présents sur la réserve sont inféodés aux milieux froids, humides ou acides. Les cortèges d'espèces observées par rapport aux conditions d'accueil du milieu sont quasiment complets par rapport aux cortèges d'espèces attendues ce qui montre le bon état de conservation des milieux.

Parmi les 439 espèces d'invertébrés recensées sur la réserve 29 sont considérées comme patrimoniales dont 1 espèce protégée (Solitaire) et 8 espèces vulnérables ou quasi-menacées en ex-Rhône-Alpes et en France (dont l'Agrion hasté, les Cordulies alpestre et arctique, l'Azuré de la canneberge et le Criquet palustre).

Concernant les vertébrés, le site est favorable aux amphibiens et aux reptiles des milieux humides notamment du fait de la présence d'eau libre et d'habitats associés (lisières, forêts, landes). Le cortège d'oiseaux est peu diversifié en espèces mais de haute valeur patrimoniale et avec une très bonne capacité d'accueil du

site pour l'avifaune. Les chiroptères utilisent le site pour leur activité de chasse et pour s'abreuver mais il n'est pas certain qu'il y ai reproduction. Sur les 138 vertébrés recensés, 46 sont considérés comme patrimoniaux dont la Grenouille rousse, le Lézard vivipare, le Pic tridactyle, les petites chouettes de montagne, le Tétraz lyre, l'Hirondelle rustique, la Sérotine bicolore, la Barbastelle d'Europe, le Murin de Brandt, l'Oreillard montagnard et le lièvre variable.



Présence humaine

Avant les années 1960, les activités humaines qui ont le plus marqué le site sont l'agriculture et la gestion forestière. Dans la forêt, la présence de vieux drains et ornières forestières dans des endroits aujourd'hui inexploités atteste de leur rôle passé, ainsi que l'absence de peuplement non exploité depuis plus de 50 ans.

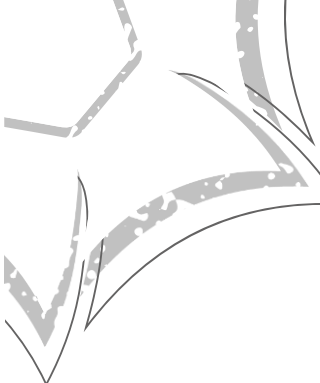
Dans certaines zones ouvertes, jusque dans les années 1950 à 1960, la tourbière était pâturée (Bochet, 1998, Acteon, Acer Campestre, Y. Arama, 2021). Les troupeaux étaient principalement constitués de génisses et de chevaux, pouvant pâturer une herbe de moins bonne qualité sans conséquence en termes de production.

A partir des années 1960, la principale activité humaine ayant modelée le site est l'implantation de la station de ski des Saisies. Le tracé des pistes de ski de fond a ainsi entraîné une modification des paysages, des conditions d'éclaircissement mais aussi des écoulements avec la pose, en particulier dans la partie sud du site de drains et de buses. 29 km de pistes parcourues chaque année par 60 000 skieurs serpentent dans la réserve. En été, près de 30 000 visiteurs parcourent les deux sentiers pédagogiques de la réserve. La cueillette de champignons et de petits fruits est autorisée sur deux secteurs du site principal et le reste de la réserve est interdit à la fréquentation humaine, à l'exception de la chasse.

La démarche de candidature

Contexte et concertation :

Le projet d'élaboration d'une candidature RAMSAR a émergé lors du renouvellement du plan de gestion de la réserve en 2020/2021 pour une durée de



10 ans (2022-2031). L'ancrage territorial de la réserve, créée en 2013, est en effet toujours à consolider et le label RAMSAR a été identifié comme une opportunité d'améliorer la reconnaissance du site tant à l'extérieur au niveau international et national que pour les acteurs locaux.

Des échanges entre les gestionnaires de la réserve et la DREAL en 2022 ont permis de valider la pertinence d'un projet de labellisation. Plusieurs temps d'échanges et de concertation ont alors été organisés avec les acteurs du territoire :

- En juin 2023, l'association RAMSAR France a présenté le label RAMSAR aux partenaires de la réserve. Ces derniers ont confirmé leur intérêt pour la démarche. Les modalités de gouvernance et de pilotage du projet ont été définies ainsi que le périmètre concerné par la demande. Le compte-rendu de cette réunion est en **annexe 1**.
- En décembre 2023 lors du comité consultatif de la réserve et du comité de pilotage du site Natura 2000, une nouvelle présentation sur le label RAMSAR a permis de valider officiellement :
 - o La gouvernance du projet. Le comité de suivi du label RAMSAR correspond au comité consultatif/ comité de pilotage de la réserve et du site Natura 2000.
 - o Le pilotage du projet. L'organisme coordinateur est l'Office National des Forêts, le correspondant de site est Marine Vallée, conservatrice de la réserve.
 - o Le périmètre de labellisation RAMSAR : il correspond au périmètre de la réserve et du site Natura 2000.
 - o Les critères retenus pour l'élaboration de la candidature : les 3 premiers critères ont été retenus.
 - o Les modalités de concertation avec les différents acteurs du territoire. Le comité consultatif/ comité de pilotage réuni d'ores et déjà les acteurs institutionnels, élus, socio-professionnels, représentants des usagers et partenaires techniques de la réserve et du site Natura 2000. Toutefois, une concertation plus large était souhaitée par les membres du comité de suivi afin de construire de manière partenariale le projet de territoire autour du label RAMSAR. Plusieurs modalités de concertation ont été envisagées : présentation en conseil municipal et conseil syndical, réunion publique... Les membres du comité de suivi ont finalement proposé de s'appuyer sur les comités de pilotage du label Flocon Vert. La station de ski des Saisies ainsi que la station de ski Crest-Voland/ Cohennoz sont en effet labellisés « Flocon Vert » depuis l'automne 2023. Ce label garanti l'engagement durable des destinations touristiques de montagne. Les comités de pilotage de ces labels réunissent des acteurs différents du comité consultatif de la réserve. En effet, les acteurs socio-professionnels liés au ski sont ainsi d'avantage représentés, ce qui s'est révélé important pour définir conjointement les animations pouvant être organisée pour la journée mondiale des zones humides le 2 février.

Le compte-rendu du comité de pilotage/ comité consultatif est en **annexe 2**.

- En mars 2024, le label RAMSAR a donc été présenté par l'équipe de la réserve aux deux comités de pilotage « Flocon Vert » des stations de ski. Le principe de faire labelliser le périmètre de la réserve a à nouveau été

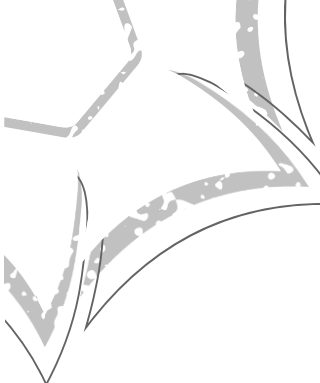
validé. Les actions présentées dans le projet de territoire sont issues des échanges et propositions faites lors de ces comités. Les comptes-rendus des deux comités sont en **annexes 3 et 4**.

Critères retenus :

Parmi les 10 critères RAMSAR, trois ont été retenus pour la candidature du site :

Critère :	Précisions :
1. Types de zones humides naturels ou quasi-naturels, représentatifs, rares ou uniques	Plus grand complexe tourbeux acide de l'arc alpin, la tourbière des Saisies est un exemple remarquable et représentatif des systèmes tourbeux d'altitude.
2. Espèces rares et communautés écologiques menacées	La réserve constitue un milieu de vie très spécifique du fait de son humidité, son acidité et ses températures. Elle abrite des espèces paléo-arctiques adaptées à ces caractéristiques et très rares au niveau régional et national. 41 espèces ont été sélectionnées pour justifier ce critère dont 12 plantes vasculaires, 3 bryophytes, 6 invertébrés, 20 vertébrés dont 14 oiseaux.
3. Diversité biologique	La réserve abrite des cortèges d'espèces caractéristiques des tourbières d'altitude et des forêts de montagne. Leur maintien est important pour le maintien de la biodiversité à l'échelle biogéographique. 22 espèces ont été retenues pour justifier ce critère dont 5 plantes vasculaires, 8 bryophytes et 9 invertébrés.





Le projet de territoire

Gouvernance et gestion du projet :

La gouvernance du site est structurée par :

- Le comité consultatif de la RNR, présidé par un élu du conseil régional et composé de 4 collèges : représentants des administrations et des établissements publics de l'Etat intéressés, représentants élus des collectivités territoriales, représentants des propriétaires et des usagers, personnalités scientifiques qualifiées et représentants d'associations agréées ayant pour principal objet la protection des espaces naturels.
- Le comité de pilotage du site Natura 2000 rassemblant sensiblement les mêmes membres que le comité consultatif : représentants des administrations et établissements publics, des collectivités territoriales et des structures intercommunales, des organismes socioprofessionnels, des associations de protection de la nature, propriétaires, gestionnaires et usagers du site ainsi qu'experts scientifiques. Le président du comité de pilotage est un élu d'une des communes propriétaires.

De manière à simplifier la gouvernance du site, les deux instances sont mutualisées : les réunions sont communes et co-présidées par les présidents respectifs des deux comités.

Afin de rester dans cette logique de synergie, le comité de suivi du label RAMSAR sera composé des membres de ces deux comités et les réunions seront communes à celles de ces deux instances. Des réunions uniquement consacrées au label RAMSAR pourront être organisées si nécessaire.

Les actions portées par le territoire autour du label RAMSAR :

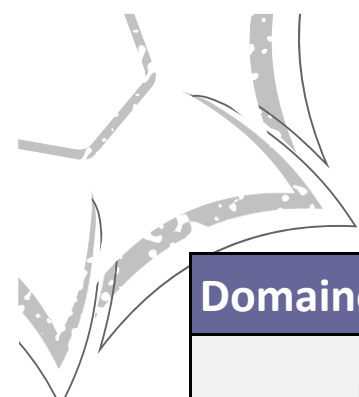
Le site proposé pour la labellisation dispose d'ores et déjà d'un document de gestion : il s'agit du plan de gestion de la RNR qui est aussi le DOCOB du site Natura 2000. Les enjeux de connaissance du milieu et de protection y sont traités de manière exhaustive. Le comité de suivi du label RAMSAR a donc choisi de centrer son projet de territoire sur les enjeux de sensibilisation et d'ancrage territorial. Même si la réserve mène déjà de nombreuses actions à ce sujet, c'est précisément sur ces points que le label RAMSAR peut le plus apporter au site.

Dans une logique de cohérence entre le projet de territoire et le document de gestion du site, les actions liées au label RAMSAR ont fait l'objet de fiches-action formalisées de manière identiques à celles du plan de gestion. La démarche de concertation organisée autour du label RAMSAR a ainsi permis de faire émerger 5 fiches actions.

Les actions RA1, RA2 et RA5 seront intégrées dans les budgets de fonctionnement de la réserve naturelle et du site Natura 2000.

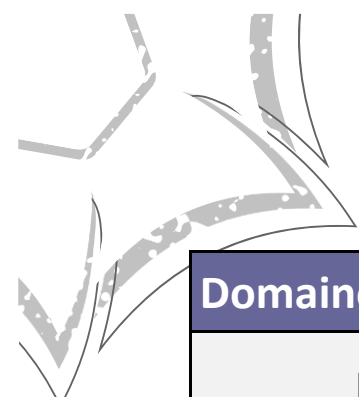
Les actions d'investissement RA3 et RA4 feront l'objet d'une recherche de financement dédié par l'équipe de la réserve.

Domaine d'activité Prestations d'accueil et d'animation	
RA.1	Organisation d'un évènement dédié pour la journée mondiale des zones humides
	Priorité 1
Indicateurs à renseigner	Résultats d'enquêtes de satisfaction, résultats d'enquête d'ancrage territorial en fin de période.
Objectif opérationnel concerné	Améliorer les interactions avec les collectivités territoriales et leurs habitants. Développer les interactions avec les socio-professionnels du tourisme. Poursuivre la sensibilisation du grand public en saison touristique.
FCR	Ancrage territorial
Liens avec d'autres opérations	Lien avec les actions MS.6 MS.10, PA.2 et PA.4
Description générale	Célébrée chaque année le 2 février pour commémorer la signature de la Convention sur les zones humides, la journée mondiale des zones humides est un temps fort pour les sites RAMSAR. Sur la réserve, les animations présentent une saisonnalité marquée. Si en été la plupart des animations ont lieu dans la réserve sur les sentiers pédagogiques, en hiver elles sont organisées hors réserve sous forme essentiellement de quiz, conférences, projection de film et autres animations en salle. L'organisation d'un évènement pour la journée mondiale des zones humides peut être l'occasion de développer des animations : - dans la réserve en tenant compte de la contrainte de circulation à ski des visiteurs. Il peut s'agir de visites guidées en ski avec des arrêts thématiques permettant aux visiteurs de découvrir la zone humide. - à proximité immédiate en réalisant un parcours raquette avec l'appui par exemple des accompagnateurs labellisés RNR. Ces visites peuvent s'accompagner de l'organisation de conférences et d'animations en salle en fin de journée.
Contenu/Etapes de l'opération	Définition du programme de la journée et des animations à élaborer en concertation avec la SPL et les Offices de Tourisme des Saisies et du Val d'Arly.
Localisation	Sur site et en périphérie
Maitrise d'ouvrage	Sivom des Saisies/ ONF
Implication des co-gestionnaires	Garde-animateur pour la majorité de l'opération, appui garde-technicien et conservatrice
Partenaires techniques et scientifiques pressentis	L'organisation de la journée se fera avec le soutien des Offices de Tourisme des Saisies et du Val d'Arly qui porteront notamment la communication autour de l'évènement et le soutien logistique nécessaire au bon déroulement des animations.
Durée, périodicité, calendrier	Opération prévue à partir de 2025

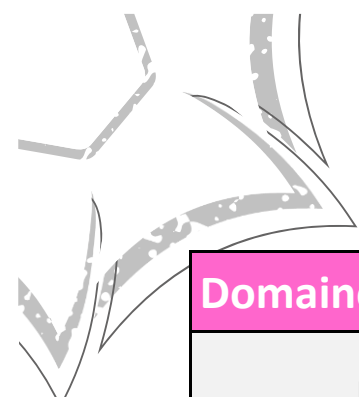


Domaine d'activité Création de supports de communication et de pédagogie		
RA.2	Développer des supports pédagogiques et de communication sur le thème des zones humides	Priorité 1
Indicateurs à renseigner	Résultats d'enquêtes de satisfaction, résultats d'enquête d'ancrage territorial en fin de période.	
Objectif opérationnel concerné	Améliorer les interactions avec les collectivités territoriales et leurs habitants. Développer les interactions avec les socio-professionnels du tourisme. Poursuivre la sensibilisation du grand public en saison touristique.	
FCR	Ancrage territorial	
Liens avec d'autres opérations	Lien avec l'action CC.4 « Créer de nouvelles expositions (pour intérieur / pour extérieur), de nouveaux supports pour les ateliers, une bande dessinée »	
Description générale	Le plan de gestion de la réserve prévoit le renouvellement régulier de supports pédagogiques et d'expositions photographiques afin que le contenu reste attractif et informatif pour le public. Les supports développés l'ont beaucoup été sous l'angle de la faune et la flore présents sur la réserve car le public y est très sensible. Les prochains supports développés pourraient cette fois se concentrer sur la zone humide à proprement parlé et plus généralement sur les sites RAMSAR. Ce pourrait être ainsi le sujet de la prochaine exposition photographique qui doit être développée par l'équipe de la réserve. Le développement de ces supports pourrait s'accompagner de la mise en place d'animations régulières sur le thème des zones humides et notamment d'animations co-organisées par la SPL et la RNR ciblant les scolaires qui viennent skier sur la station.	
Contenu/Etapes de l'opération	Identification des supports à renouveler, recherche de prestataire, conception et réalisation des supports.	
Localisation	Sur site et en périphérie	
Maitrise d'ouvrage	Sivom des Saisies	
Implication des co-gestionnaires	Garde-animateur pour la majorité de l'opération, appui garde-technicien et conservatrice	
Partenaires techniques et scientifiques pressentis	Prestataires, Offices de tourisme	
Durée, périodicité, calendrier	Même calendrier que celui de l'action CC.4a	

Domaine d'activité Création de supports de communication et de pédagogie		
RA.3	Développer un parcours ludique et pédagogique de découverte de la zone humide sur la piste Marmotton.	Priorité 1
Indicateurs à renseigner	Résultats d'enquêtes de satisfaction, résultats d'enquête d'ancrage territorial en fin de période.	
Objectif opérationnel concerné	Développer les interactions avec les socio-professionnels du tourisme. Poursuivre la sensibilisation du grand public en saison touristique.	
FCR	Ancrage territorial	
Liens entre opérations / avec d'autres opérations	Lien avec l'action MS.7 "En partenariat avec la SPL, étudier et proposer une nouvelle approche pédagogique dans le domaine nordique"	
Description générale	La piste Marmotton est la piste verte partant de l'entrée principale du domaine de ski de fond aux Saisies. C'est donc la piste la plus fréquentée du domaine sur laquelle se concentre notamment le public familial et débutant. La mise en place sur cette piste d'un parcours pédagogique et ludique permettrait de faire découvrir au public hivernal les enjeux du site RAMSAR tout en lui offrant une forte visibilité.	
Contenu/Etapes de l'opération	Recherche de prestataire, conception et réalisation des supports.	
Localisation	Piste Marmotton, déclinaison possible sur Belle Nature côté Lachat	
Maitrise d'ouvrage	Sivom des Saisies/ SPL	
Implication des co-gestionnaires	Garde-animateur pour la majorité de l'opération, appui garde-technicien et conservatrice	
Partenaires techniques et scientifiques pressentis	SPL et ses prestataires	
Durée, périodicité, calendrier	2026	



Domaine d'activité Création de supports de communication et de pédagogie		
RA.4	Faire de l'ancienne cabane des secouristes un lieu de sensibilisation RAMSAR	Priorité 1
Indicateurs à renseigner	Résultats d'enquêtes de satisfaction, résultats d'enquête d'ancrage territorial en fin de période.	
Objectif opérationnel concerné	Développer les interactions avec les socio-professionnels du tourisme. Poursuivre la sensibilisation du grand public en saison touristique.	
FCR	Ancrage territorial	
Liens entre opérations / avec d'autres opérations	Lien avec l'action MS.7 "En partenariat avec la SPL, étudier et proposer une nouvelle approche pédagogique dans le domaine nordique"	
Description générale	Deux cabanes sont présentes dans le périmètre de la RNR dont l'ancienne cabane des secouristes. Construite par la SPL, elle se trouve à l'intersection de plusieurs pistes de ski de fond dont la piste Découverte. Ce bâtiment n'est à l'heure actuelle plus utilisé par la SPL, ni entretenu. Elle se trouve à un endroit stratégique où de nombreux skieurs s'arrêtent le temps d'une pause. La cabane pourrait être mise à disposition de la réserve pour y installer des supports pédagogiques et en faire un point d'information hivernal sur la réserve et le site RAMSAR. La maison des tourbières qui accueille le public en été est en effet utilisé comme foyer de ski de fond en hiver et il n'y a donc pas de point d'accueil dédié à la réserve en hiver. Il ne pourra pas y avoir un personnel de la réserve présent en permanence à ce point d'information. Les aménagements et supports pédagogiques qui pourront être installés dans le chalet doivent donc être réfléchis dans ce sens.	
Contenu/Etapes de l'opération	Elaboration d'une convention de mise à disposition du chalet entre le propriétaire du bâti et le SIVOM des Saisies. Définition de la scénographie du point d'accueil, recherche de prestataires, conception et réalisation des supports.	
Localisation	Ancien chalet des secouristes	
Maitrise d'ouvrage	Sivom des Saisies/ SPL	
Implication des co-gestionnaires	Garde-animateur pour la majorité de l'opération, appui garde-technicien et conservatrice	
Partenaires techniques et scientifiques pressentis	Prestataires, SPL	
Durée, périodicité, calendrier	2026/2027	



Domaine d'activité Prestation d'accueil et d'animation		
RA.5	Mettre en avant du label RAMSAR sur les sites internet des partenaires	Priorité 1
Indicateurs à renseigner	Résultats d'enquêtes de satisfaction, résultats d'enquête d'ancrage territorial en fin de période.	
Objectif opérationnel concerné	Développer les interactions avec les socio-professionnels du tourisme. Poursuivre la sensibilisation du grand public en saison touristique.	
FCR	Ancrage territorial	
Liens entre opérations / avec d'autres opérations	Lien avec l'action PA.2 "En partenariat avec les socio-professionnels du tourisme, renforcer la visibilité de la RNR/ du site Natura 2000 pour les touristes : poursuivre et développer la participation à des événements locaux grand public.	
Description générale	Le label RAMSAR peut contribuer à renforcer l'attractivité du territoire vis à vis d'un public sensibilisé au développement durable. Une rubrique dédiée au label RAMSAR et à la réserve sera donc intégrée sur les sites internet des Offices de Tourisme des Saisies et du Val d'Arly. Le label pourra également être mis en avant sur le site d'autres partenaires de la réserve selon les opportunités identifiées.	
Contenu/Etapes de l'opération	Elaboration et transmission de contenus aux partenaires de la réserve pour la création d'une rubrique dédiée sur leur site internet.	
Localisation	Sites internet des Offices de tourisme des Saisies et du Val d'Arly, sites internet d'autres partenaires selon les opportunités.	
Maitrise d'ouvrage	Sivom des Saisies/ ONF	
Implication des co-gestionnaires	Garde-animateur pour la majorité de l'opération, appui garde-technicien et conservatrice	
Partenaires techniques et scientifiques pressentis	Prestataires, Offices de tourisme	
Durée, périodicité, calendrier	2025	

Conclusion

La tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly est un patrimoine naturel exceptionnel qui abrite l'un des plus grands domaines de ski nordique de France. Depuis les Jeux Olympiques de 1992, les acteurs locaux ont œuvré pour concilier la préservation de ce patrimoine unique avec le développement socio-économique du massif. Les différents statuts de protection du site (APPB, Natura 2000, réserve naturelle régionale) témoignent de cette recherche d'équilibre.

La candidature RAMSAR pour la tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly constitue une nouvelle avancée majeure dans cette démarche.

Face aux défis du changement climatique, la coopération de tous les acteurs est cruciale pour préserver cette zone humide et ses services écosystémiques. L'élaboration de ce dossier de candidature renforce la dynamique territoriale et ouvre de nouvelles opportunités de coopération entre les acteurs du site.

Ainsi, l'obtention du label RAMSAR témoignerait de notre engagement commun envers la préservation de ce joyau naturel, assurant un avenir durable pour les générations à venir.

Mme Vibert

Présidente du comité consultatif de la réserve



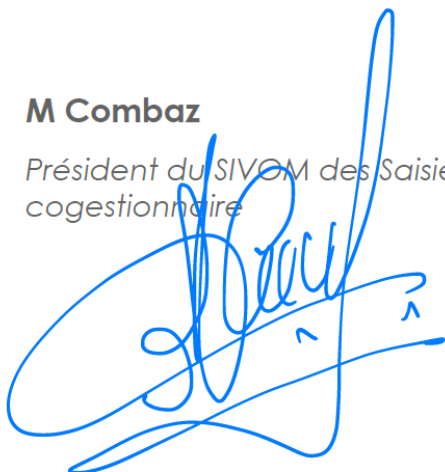
Mme Socquet Julgard

Présidente du comité consultatif Natura 2000



M Combaz

Président du SIVOM des Saisies, cogestionnaire



M Nicot

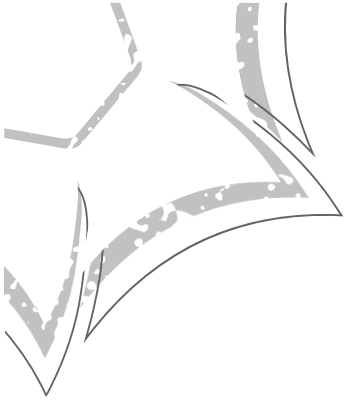
Directeur de l'Agence ONF Savoie-Mont-Blanc, cogestionnaire

Le Directeur
Agence Territoriale Savoie-Mont-Blanc



Francis-Xavier NICOT





Annexes

1. Compte-rendu de la réunion de programmation du 15 juin 2023.
2. Compte-rendu du comité consultatif/ comité de pilotage du 19 décembre 2023.
3. Compte-rendu du COPIL Flocon Vert de Crest-Voland/Cohennoz.
4. Compte-rendu du COPIL Flocon Vert des Saisies



Compte-rendu réunion planification du 15 juin 2023

SIVOM des Saisies - 14h à 16h30

Liste des présents: Julien BANUS (DDT73), Pascal BIBOLLET-RUCHE (ONF), Anne-Claire DICK (ONF), Magdalène SOCQUET-JUGLARD (Commune de Crest-Voland / SIVOM des Saisies), Edouard MEUNIER (Commune de Queige), Bertille CLAVEL (Région AURA), Pascal PHILIP (SIVOM des Saisies), Jean-Luc COMBAZ (SIVOM des Saisies)

Absent : Christian EXCOFFON (Commune de Cohennoz)

L'objectif de la réunion est d'échanger sur les grands axes de la programmation de l'année, d'aborder des points d'actualité et d'exprimer des avis ou demandes. La réunion démarre après un tour de table de présentation des participants.

Modification du rapport d'activité :

L'équipe de la réserve est partie du constat que la forme actuelle du rapport d'activité en faisait un document exhaustif, essentiel pour la Région, mais peu accessible pour les membres du comité consultatif ou en externe. Par ailleurs le suivi du nouveau plan de gestion nécessite la mise en place d'un tableau de bord dont le contenu est redondant avec celui du rapport d'activité.

Aussi, l'équipe propose de remplacer le rapport d'activité par :

- Un document « Faits marquants de l'année » : son objectif est de résumer en quelques pages les réalisations et événements marquants de l'année écoulée sur la réserve. Diffusé aux membres du comité consultatif, il peut aussi servir de support de communication en externe.
- Le tableau de bord des indicateurs qui détaille l'ensemble des actions réalisées dans l'année ainsi que les mesures des indicateurs d'état et de pression.
- Une annexe financière.

Cette proposition est validée par les participants qui proposent :

- D'ajouter le nombre de visiteurs accueillis sur les sentiers de la réserve en 2^{ème} page,
- D'ajouter une page sur les perspectives et grandes actions prévues en 2023.
- D'ajouter une légende sur les photos d'espèces animales ou végétales.

Quelques actions structurantes de la programmation 2023 :

Candidature de la réserve à la labellisation RAMSAR

Participation en visio de M. Coïc, animateur réseau de l'association RAMSAR France.

Le label RAMSAR est une reconnaissance internationale qui récompense et valorise les actions de gestion durable de zones humides d'importance mondiale. Cette labellisation



TOURBIERE DES SAISIES BEAUFORTAIN VAL D'ARLY



n'a pas d'incidence réglementaire et doit être issue d'une démarche volontaire des acteurs du territoire.

Un cahier des charges fixe différents critères écologiques qui doivent être vérifiés pour que la zone puisse être labellisée. En complément, le ministère de l'environnement en charge de l'instruction des dossiers demande à ce que le site dispose d'un plan de gestion, d'une gouvernance claire et d'un projet de territoire expliquant ce que la labellisation va apporter au site.

Il n'y a pas de durée de validité pour ce label et il n'y a pas de critère de taille minimum : le plus petit site labellisé en France fait 150 ha.

Ce label ne s'accompagne pas de financement spécifique mais les retours d'expérience de plusieurs gestionnaires montrent qu'il est plus facile de capter des financements lorsque le site est labellisé RAMSAR. Par ailleurs, le temps nécessaire au montage de la candidature est financé par la DREAL. Enfin, l'association RAMSAR France élabore pour chaque site une fiche de présentation décrivant le territoire et ses enjeux qui peut servir de support de communication.

M. SOCQUET-JUGLARD souligne l'importance de bien communiquer sur le fait que cette labellisation n'amène pas de contrainte réglementaire – le risque est également que ce label soit uniquement perçu comme « un logo en plus » pour la réserve. Toutefois, dès lors que la labellisation n'induit pas de surcoût pour les co-gestionnaires, JL. COMBAZ pense qu'il peut s'agir d'un levier supplémentaire pour faciliter l'acceptation de la réserve.

Après discussion, le groupe valide donc à l'unanimité le principe de soumettre une candidature pour la réserve au label RAMSAR. L'équipe gestionnaire va écrire un courrier dans ce sens à la DREAL. L'objectif est de présenter au comité consultatif de cet automne la fiche de candidature complétée.

La présentation complète du label est jointe au présent compte-rendu.

Rénovation du sentier des Arpelières :

Une consultation a été organisée en mai par le SIVOM pour le remplacement de 470 ml de caillebotis et la mise en place de 100 ml supplémentaire sur le sentier des Arpelières. 4 entreprises ont répondu à la consultation organisée par le SIVOM. Le choix du prestataire sera validé le 27 juin en comité syndical. Les entreprises seront notifiées début juillet pour un démarrage des travaux en septembre 2023. Les travaux devraient se terminer en octobre.

Adaptation de la gestion au changement climatique – Life Natur'Adapt

Natur'Adapt est une méthodologie élaborée par Réserve Naturelle de France qui vise à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées de France et d'Europe.

L'objectif est dans un premier temps de synthétiser les évolutions climatiques attendues sur la RNR à l'horizon 2030, 2050 et 2100 puis d'analyser les effets de ces évolutions sur les activités humaines et les espèces présentes sur la réserve. Un stagiaire de 6 mois viendra



TOURBIERE DES SAISIES BEAUFORTAIN VAL D'ARLY



appuyer l'équipe de la réserve pour réaliser ce travail. La SPL a d'ores et déjà accepté de partager les modélisations climatiques dont ils disposent. Les différents acteurs du territoire seront sollicités dans le cadre de ces analyses afin qu'elles soient co-construites et partagées.

JL. COMBAZ souligne l'intérêt d'articuler ce travail avec d'autres démarches initiées par le territoire comme la labellisation Flocon Vert.

Travaux d'aménagement au lac des Saisies :

Le tracé des aménagements notamment la plateforme d'observation a été réalisé par P. PHILIP et P. BIBOLET RUCHE. Un compteur a été installé pour analyser la fréquentation du site sur l'été. Des inventaires naturalistes seront également organisés afin d'avoir tous les éléments nécessaires à la procédure d'autorisation des travaux.

Le passage du dossier en CSRPN est prévu pour novembre 2023.

Suivis scientifiques sont prévus en 2023 :

En complément des suivis tétras lyre et petites chouettes de montagne réalisés chaque année, deux inventaires sont prévus en 2023 :

- Un inventaire des lichens par le bureau d'études Evinerude – les lichens n'ont jamais été étudiés sur la réserve, cet inventaire permettra donc de faire un premier état des lieux des espèces présentes sur la réserve.
- L'inventaire des papillons de nuit par l'association Flavia. Ces papillons sont de bons indicateurs de l'état des milieux. Un inventaire avait été réalisé en 2000 ce qui permettra donc de voir si les espèces observées ont beaucoup évoluées en 20 ans.

Ingénierie financière :

Des échanges sont en cours avec la région pour faire éventuellement financer certaines actions du plan de gestion par le fond FEDER. Le plancher de subvention est de 50 000 € pour les projets présentés et ces projets doivent être terminés en 2025 au plus tard. Ce financement s'il est confirmé pourrait nécessiter de modifier les périodes de réalisation des travaux au lac des Saisies ainsi que la rénovation du sentier Flore. L'équipe aura d'avantage d'éléments à présenter lors du comité de pilotage de cet automne.

Après un rappel des événements prévus pour les 10 ans de la réserve, en particulier de la séquence institutionnelle du 1^{er} juillet, les participants n'ayant pas d'autres points à apporter la réunion se termine.



Réserve Naturelle Régionale
TOURBIÈRE DES SAISIES
BEAUFORTAIN
VAL D'ARLY



Comité consultatif et comité de pilotage Natura 2000

19/12/2023

Mairie de Crest-Voland

GESTIONNAIRE

les
saisies
SIVOM



AUTORITÉ DE TUTELLE



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes





Table des matières

Participants	3
Animation Natura 2000 du site	3
Orientation de la gestion pour Natura 2000	3
Election de la structure porteuse	4
Prolongation du mandat de la présidente du COPIL pour 1 an	4
Retours sur l'année 2023 (cf Leucorrhine 2023)	5
Les 10 ans de la réserve	5
Aires terrestres éducatives	5
Partenariat entre accompagnateurs de Moyenne Montagne et la RNR	5
Gestion des usages	6
Perspectives 2024	6
Sentiers et équipements	6
Connaissance	6
Labellisation RAMSAR	7
Budget 2024	7
Actualités et questions diverses	8
Gestion du risque incendie sur la réserve	8
Sentier thématique « Le bois du Croë » et bergerie de La Palette	8
Etoile des Saisies	8
La leucorrhine	9



Participants

Personnes présentes :

J. BANUS (Réfèrent Natura2000, Direction Départementale des Territoires 73)
N. BERGER (Service départemental de la jeunesse, de l'engagement et des sports)
P. BIBOLLET-RUCHE (Garde-technicien, Office National des Forêts)
B. CLAVEL (Réfèrent Région AURA)
JL. COMBAZ (Président du Sivom des Saisies)
A. CRESSENS (Conseillère départementale du canton d'Ugine)
M. DUROZARD (Office Français de la Biodiversité 73)
C. EXCOFFON (Maire de Cohennoz)
P. FAIVRE (Université Savoie Mont-Blanc)
J. LALO (Personne qualifiée)
E. MEUNIER (Maire de Queige)
P. MOLLIER (Arlysère / OTI Val d'Arly)
M-C. NICOLAS (Région AURA)
P. PHILIP (Garde-animateur, Sivom des Saisies)
S. PIERLOT (EDF, déléguée territoriale Beaufortain Val d'Arly)
J. PORTERET (CEN Savoie)
O. REYDELLET (Directeur SAEM Les Saisies Village)
M. SOCQUET-JUGLARD (Présidente Copil N2000)
M. TESSARD (Directeur SPL Domaine skiable des Saisies)
D. TEYPAZ (Commune de Cohennoz, délégué RN)
S. TOCHITCH (Directeur Office du Tourisme Intercommunal du Val d'Arly - Bureau de Crest-Voland Cohennoz)
C. TONIN (Syndicat National des Accompagnateurs en Montagne 73)
M. VALLEE (Conservatrice, Office National des Forêts)
S. VIBERT (Présidente du comité consultatif de la RNR et conseillère régionale)

Personnes excusées :

A. COLLAS (FNE Savoie), U. DISMASTROMATTEO (SMBVA), C. GAUTRON (Comité départemental de la randonnée pédestre de Savoie), T. LEGLAND (CBNA), F. PANNEKOUCKE (Région AURA), Préfecture de Savoie, DRAAF Auvergne Rhône-Alpes, Agence Savoie Mont-Blanc

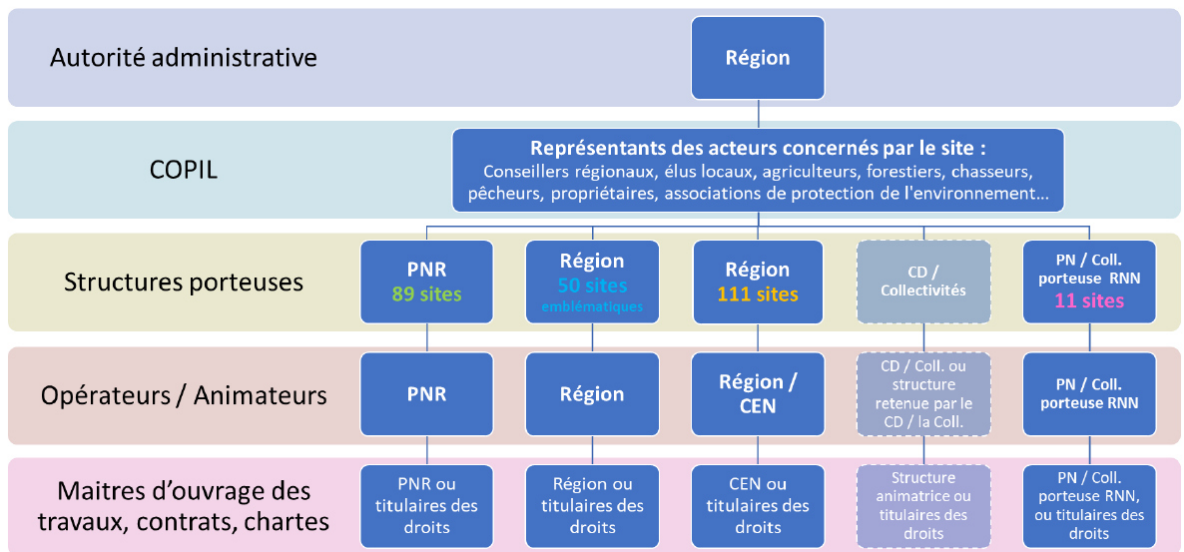
Animation Natura 2000 du site

Orientation de la gestion pour Natura 2000

Suite à la loi 3DS, les Régions sont autorité administrative des sites Natura 2000 depuis le 1^{er} janvier 2023 avec un transfert des crédits de soutien Natura 2000 de l'Etat vers les Régions. La DDT assurera toujours le volet régalien lié à Natura 2000. La région AURA compte 261 sites Natura 2000 couvrant 13.3% du territoire. Afin d'optimiser la gestion de ces sites, la région souhaite diminuer le nombre de structures porteuses et d'opérateurs selon les principes schématisés ci-dessous. Dans le cas particulier du site « Tourbière et lac des Saisies », dont le périmètre recouvre exactement celui de la RNR avec un unique document de gestion pour



les deux classements, il n'y aura pas de modifications de la structure porteuse (cf dernière colonne du schéma). Un schéma avec 50 sites



Natura 2000 emblématiques pour la Région est en cours d'élaboration. Il est possible que le site « Tourbière et lac des Saisies » soit intégré à ce schéma.

Les demandes de financement pour l'animation 2024 doivent être déposées avant le 31/01/2024 dans le cadre d'un appel à projets cofinancé FEADER/ Région. A partir de 2025, l'animation sera financée par des crédits FEDER et Région. Les dispositifs de soutiens financiers aux contrats Natura 2000 ne sont pas encore arrêtés.

Election de la structure porteuse

La structure porteuse Natura 2000 est une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités élue par et parmi les collectivités territoriales membres du COFIL. Ce mandat est d'une durée de 3 ans renouvelable.

Seuls les élus membres du collège des collectivités territoriales et groupements et présents peuvent voter. La Région ne prendra pas part au vote car les élus régionaux qui doivent siéger au sein des COFIL N2000 n'ont pas encore été désignés.

Le SIVOM des Saisies est candidat au portage du site pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026. Le président du SIVOM précise qu'une délibération actant cette candidature a été prise lors du conseil communautaire du 11/12/2023. Il a par ailleurs lors de ce même conseil été décidé de pérenniser le poste de garde-animateur occupé par Pascal Philip.

Prolongation du mandat de la présidente du COFIL pour 1 an

La présidence du COFIL est assurée par Mme Magdalène Socquet-Juglard.

Seuls les élus membres du collège des collectivités territoriales et groupements et présents peuvent voter. La Région ne prendra pas part au vote car les élus régionaux qui doivent siéger au sein des COFIL N2000 n'ont pas encore été désignés.

La prolongation de son mandat jusqu'au 31/12/2024 est votée à l'unanimité.

Une nouvelle élection du Président sera organisée en 2024 pour 2 ans afin de garder la concomitance entre la désignation de la structure porteuse et du Président du COFIL du site.



Retours sur l'année 2023 (cf Leucorrhine 2023)

Les 10 ans de la réserve

Les 10 ans de la réserve s'organisaient autour d'un évènement institutionnel le 1^{er} juillet, puis une série d'animations « spécial 10 ans » durant tout l'été. L'équipe de la réserve tient à remercier les partenaires qui se sont mobilisés le 1^{er} juillet, en particulier la commune et l'Office de tourisme de Crest-Voland ainsi que l'Office de tourisme des Saisies. L'implication et la participation des élus locaux est un des points positifs de l'évènement qui a toutefois pâti du mauvais temps. La fréquentation du jeu de piste et du cinéma en plein air n'a pas été aussi élevée qu'attendue et les participants comptaient peu d'habitants locaux. La série d'animations « spécial 10 ans » a quant-à-elle été un grand succès avec un nombre élevé de participants à chaque animation.

Aires terrestres éducatives

S. Vibert s'interroge sur l'engagement du propriétaire du terrain identifié par les élèves de l'école d'Hauteluze. Une convention de 3 ans doit être signée avec le propriétaire qui donne son aval pour tous les aménagements proposés par les élèves (pas de contrainte particulière pour le propriétaire). Le projet a été présenté ou va être présenté au Conseil municipal d'Hauteluze.

N. Berger demande quelle est la pérennité du dispositif dans le temps. La dynamique autour d'une aire terrestre éducative dépend essentiellement des instituteurs qui y prennent part. Les premières aires terrestres éducatives ont été créées en 2018, nous avons donc encore peu de recul sur le devenir des aires à moyen/ long terme.

A Hauteluze, l'implication des élèves d'une année sur l'autre est facilitée par le fait que plusieurs niveaux sont présents dans une même classe. Dans les écoles avec des classes à un seul niveau, des conseils de la terre permettent d'impliquer des élèves de CM1 avec les CM2 pour qu'ils puissent ensuite prendre le relai.

Le SIVOM espère pouvoir bénéficier des crédits OFB en 2024.

Partenariat entre accompagnateurs de Moyenne Montagne et la RNR

Une convention existait entre les accompagnateurs et la réserve mais son fonctionnement était assez complexe et chronophage si bien qu'elle n'était pas utilisée. Une nouvelle version a donc été élaborée par l'équipe de la réserve et le SNAM, syndicat le plus représentatif des accompagnateurs et membre du comité consultatif. Cette nouvelle version est inspirée d'une convention existante sur la RNN de la Haute Chaine du Jura. Réglementairement, le terme « réserve naturelle » ne peut pas être utilisé à des fins commerciales. Les accompagnateurs seront donc des « accompagnateurs référents » et non pas des accompagnateurs labellisés « réserve naturelle ». C. Tonin précise que ce fonctionnement est identique à celui des parcs nationaux.

Une cinquantaine d'accompagnateurs en activité sur le territoire ont été sollicités et 11 ont candidaté et ont été sélectionnés. Une première journée d'échanges sera organisée au premier semestre 2024 avec ces accompagnateurs.

La convention est signée de manière tripartite : SNAM-ONF-SIVOM Saisies

Les avantages de ce partenariat sont multiples : animations en binôme gestionnaire-AMM, inciter les AAM à aller sur la réserve, formations annuelles dédiées...



Gestion des usages

Pascal Philip est assermenté depuis novembre 2023 tout comme Marine Vallée.

M. Tessard souhaite des précisions sur les véhicules à moteur observés dans la réserve. Une infraction liée à la circulation d'un 4*4 sur une piste forestière a en effet été constatée cet été en bordure de réserve. Des trials circulent occasionnellement au sein de la réserve mais il est difficile de les prendre en flagrant-délit.

En hiver, la présence de raquettistes est plus forte en fin de saison : les traces relevées forment souvent une diagonale entre Lachat et Bisane. Des infractions sont fréquemment relevées dans le secteur de COVETAN du fait d'une signalétique raquette confuse. M. Tessard s'interroge sur l'effet des sentiers raquettes/ piétons créés par la station. Ces sentiers ont un effet positif : ils permettent de canaliser le public sur ces itinéraires.

Les panneaux présents sur le domaine de ski de fond, conçus conjointement par la réserve et la SPL ont été livrés et vont être prochainement installés. Les plans des pistes vont également être changés. Sur ces nouvelles versions, l'emplacement de la réserve est matérialisé de manière beaucoup lisible que sur les anciens plans. M. Tessard précise qu'un nouveau dameur a été embauché pour cette saison afin d'anticiper le départ en retraite d'un des deux dameurs historiques du site. Un responsable du damage a également été nommé sur la station. L'équipe de la réserve avait transmis en septembre une version actualisée des zones sensibles au damage à la SPL. L'organisation d'une formation sur les enjeux de la réserve à destination des dameurs avait été évoquée et reste à organiser.

Perspectives 2024

Sentiers et équipements

Les travaux sur le sentier des Arpelières nécessiteront sa fermeture en septembre/octobre 2024 : 470 m de caillebotis à changer car vétuste + 100m à ajouter. Le conseil départemental financera ce projet à 80% par le biais de son appel à projet 2024.

Les tournées de surveillance sur le lac des Saisies faisant suite à l'interdiction de la cueillette sur la zone seront renforcées une fois l'aménagement du site réalisé c'est-à-dire en juillet/ août 2024.

Connaissance

P. Faivre souhaite savoir si les données relevées dans le cadre des suivis hydrologiques de la réserve seront accessibles. Les données sur les niveaux d'eau relevées par les piézomètres sont actuellement transmises au CEN avec l'objectif de constituer une base de données départementale regroupant l'ensemble des données des piézomètres installés sur le département. Les données qui seront relevées dans le cadre du suivi des paramètres physico-chimiques seront quant-à-eux intégrés dans une base de données propre à la RNR. Les rapports d'analyse de ces données seront accessibles sur le site internet de la réserve. Les données brutes pourront être transmises en cas de sollicitations des partenaires de la réserve.



Afin de contribuer au travail de la stagiaire ingénieure qui rejoindra l'équipe de la réserve en mars 2024 pour étudier l'impact du changement climatique sur la réserve, M. Tessard confirme la possibilité pour la SPL de partager les données météo collectées sur la station ainsi que l'étude prospective sur l'enneigement réalisée par MétéoFrance.

Labellisation RAMSAR

Le choix de déposer une candidature auprès du label RAMSAR avait été acté lors de la réunion de programmation du 15 juin 2023.

Le comité de suivi du site RAMSAR correspond au comité consultatif de la RNR. L'organisme coordinateur est l'ONF et le correspondant du site est la conservatrice de la RNR, M. Vallée. Le site proposé pour la labellisation couvre le même périmètre géographique que celui de la RNR. Son nom sera identique à celui de la RNR.

Parmi les 9 critères permettant de labelliser un site RAMSAR, la RNR se positionne sur les trois premiers, c'est-à-dire que la zone humide :

1. contient un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.
2. abrite des espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou des communautés écologiques menacées.
3. abrite des populations d'espèces animales et/ou végétales importantes pour le maintien de la diversité biologique d'une région biogéographique particulière.

Le dossier de candidature comprend une fiche descriptive qui démontre que le site remplit bien les critères RAMSAR ainsi qu'un rapport présentant le projet de territoire autour du label RAMSAR.

La consultation des acteurs locaux est essentielle pour construire le dossier de candidature et en particulier élaborer de manière concertée le projet de territoire. Cette consultation peut prendre la forme de courriers avec demande d'avis, de présentation dans le cadre de conseils municipaux ou communautaires ainsi que de réunions publiques. L'avis du comité est sollicité pour définir la meilleure manière d'organiser cette consultation.

J. Lalo précise que la consultation par courrier n'est sans doute pas la manière la plus efficace de procéder. O. Reydellet, M. Tessard et C. Cohennoz proposent que cette consultation soit organisée dans le cadre du comité de pilotage du label Flocon Vert. Crest-Voland Cohennoz ainsi que les Saisies sont en effet titulaires du flocon vert depuis le 24 novembre 2023. Les comités de pilotage de cette labellisation réunissent tous les acteurs du territoire et sont publics – ils sont donc un bon outil pour élaborer de manière concertée la candidature au label RAMSAR. Le comité consultatif valide à l'unanimité cette proposition. Il est judicieux que la démarche de labellisation RAMSAR puisse fonctionner en synergie avec le label Flocon Vert. Par ailleurs, la journée mondiale des zones humides est un temps fort pour les sites labellisés RAMSAR. Ayant lieu le 2 février, elle pourrait permettre d'organiser un évènement dédié conjointement entre la réserve, la SPL et les offices de tourisme à une période où le site est très fréquenté.

Budget 2024

Pour 2024, le budget prévisionnel fonctionnement et investissement de la réserve s'élève à 285 330 €. Ce montant en augmentation par rapport aux années précédentes est lié aux travaux d'aménagement/ rénovation des différents sentiers de la réserve. Afin de financer les travaux sur le lac des Saisies, le sentier Flore ainsi que 3 études naturalistes d'envergure (coléoptères saproxyliques, syrphes, sylvo-écosystème) jusqu'en 2026 une demande de subvention de 362 072 € a été déposée auprès du FEDER. Ces subventions doivent être votées en



décembre pour les études, en mars pour les travaux. Les opérations subventionnées devront être finalisées en 2026 au plus tard.
Le détail du budget prévisionnel 2024 est ci-dessous :

	Région	N2000	FEDER	Département	ONF	SIVOM	Coût total
Fonctionnement	98 277	10 988			5 908	7 994	130 461
Investissement	10 888		72 144	61 895	3 086	15 228	156 007
Total	109 165	10988	72 144	61 895	8 994	23 282	286 468
Pourcentage	38,3%	3,8%	25,2%	21,6%	3,1%	8,1%	100,0%

Actualités et questions diverses

Gestion du risque incendie sur la réserve

J. Lalo interpelle le comité sur les particularités des feux de tourbière et s'interroge sur les actions mises en œuvre par la réserve pour gérer ce risque. Le risque incendie est effectivement un risque émergent pour la RNR d'autant que des places à feux sont régulièrement observées lors des tournées de surveillance estivale. Les aires de pique-nique situées en périphérie de la réserve sont également des zones de départ de feu potentiel à surveiller.

Une rencontre a été organisée en janvier 2023 entre le SDIS 73, le CEN Savoie, l'ONF et l'équipe de la réserve. L'objectif de cette rencontre était justement de présenter les spécificités des feux de tourbière. En parallèle, J. Banus précise qu'un plan départemental de défense des forêts contre l'incendie est en cours d'élaboration sur la Savoie. L'ONF est étroitement impliqué dans ce travail.

Sentier thématique « Le bois du Croë » et bergerie de La Palette

Cf diaporama de présentation. Le sentier inauguré cet été permet d'avoir une nouvelle porte d'entrée sur la réserve depuis la commune Cohennoz alors qu'auparavant les habitants devaient faire le tour par Crest-Voland ou Les Saisies pour accéder au site. Les aménagements comme les sculptures permettant de valoriser le sentier en hiver sont encore à installer. Un écomètre devrait également être mis en place pour suivre la fréquentation du public. Des animations de la réserve ont été organisées à la Bergerie de la Palette durant l'été et plusieurs supports pédagogiques sur la réserve sont installés dans le restaurant.

Etoile des Saisies

O. Reydellet explique que le Club des Sports a besoin d'un tracé alternatif pour pouvoir organiser la course en cas de manque de neige. Ce tracé nécessiterait de prolonger le linéaire parcouru au sein de la réserve. Du fait du faible enneigement en décembre, le Club des Sports n'a pas encore pu parcourir les itinéraires envisagés afin de sélectionner les tracés. Une réunion avec l'équipe de la réserve est prévue en janvier pour acter l'itinéraire principal et l'itinéraire de repli en cas de manque de neige. P. Bibollet précise qu'il n'y aura pas de création de piste supplémentaire dans le périmètre de la réserve (seulement sur les pistes déjà



damées). La Région propose que ces deux tracés soient décrits dans la demande d'autorisation triennale qui sera déposée (2024/2025/2026).

15 jours avant la course, la Région ainsi que l'équipe de la réserve devront être tenues informées de la date de l'évènement et du tracé retenu pour l'évènement (simple déclaration par mail). La procédure reste sinon la même : consultation pour avis du comité consultatif (délai de 15 jours) puis autorisation par courrier transmise par la Région à l'organisateur.

La leucorrhine

Depuis 2022, le rapport d'activité de la réserve est remplacé par un tableau de bord Excel listant l'ensemble des actions réalisées et les mesures obtenues ainsi que par un document de quelques pages résumant les faits marquants de l'année. Ce document, appelé « La leucorrhine », en référence à la libellule emblème de la réserve est distribué à l'ensemble des participants du comité. Une version PDF sera également envoyée aux différents partenaires afin d'être relayée dans leurs propres réseaux.

Les participants sont remerciés pour leur participation à cette réunion qui se conclut par un apéritif offert par la mairie de Cohennoz.



Réserve Naturelle Régionale
TOUBIÈRE DES SAISIES
BEAUFORTAIN
VAL D'ARLY



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Compte-rendu

Comité consultatif de la RNR « Tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly » Comité de pilotage Natura 2000 « Tourbière et lac des Saisies »

CONTACT / AUTEUR

Pascal Bibollet-Ruche, Pascal Philip, Marine Vallée
rnr.lessaisies@gmail.com

Crédits photos : © B. Bellon

PARTENAIRES FINANCIERS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

les
saisies
SIVOM



COMITE STATION CREST-VOLAND COHENNOZ

Lundi 11 mars 2024

Présents :

Christophe RAMBAUD (Visio), Jean-François BLACHON, Stanislas TOCHITCH, David BOVAGNE, Mickaël RECHON REGUET, Bruno MOSBACH, Elodie CURT-COMTE
Marine VALLEE Conservatrice de la RNN Hauts de Villaroger et de la RNR Tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly
Pascal PHILIP Garde Animateur RNR Tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly

Excusés :

Christian EXCOFFON, Magda SOQUET JUGLARD, Benjamin GARDET, Guillaume BOURGEOIS, Christelle CAPELLI, Vincent BEROD, Florent BOURGEOIS, Sylvian DUBESSY, Valentin JOSSET,

Début réunion 8h

COMPTE RENDU

1- ACTUALITES SPL DOMAINE SKIABLE

Economie :

CA cumulé : 5 480 000 € / Très bons chiffres

Tarifs forfaits réajustés en fonction de l'évolution de l'enneigement :

Aujourd'hui tarifs CVC : -20% / ED : 100%

Exploitation

Situation globalement très tendue...

Production compliquée avec les températures actuelles

CONSTAT ET DECISIONS POUR LA SUITE

=Praz conditions compliquées

=NDB fonctionnement partie haute

=LS partie Hauteluze fermée

Décision pour la suite de la saison = discussions en Comité de pilotage SPL mercredi soir

= voir chiffres fréquentation ESF, OT, SPL

Les groupes « Classe et Séjours » Sébastien Mourné : autonomes, rachats de bus pour transporter les groupes

2- ACTUALITES ESF

Cette semaine : 70 enfants en collectifs (moyenne de 140 enfants habituellement) + groupes

Descente aux flambeaux du 13/03/2024 : prévue à l'origine au Cernix décalée aux Tovats 19h

Descente aux flambeaux du 20/03 : annulée

3- ACTUALITES OT

! Rappel : cette semaine

- **Festival Street Art**

BILAN Très positif / Remerciements à tous, très beaux retours presse

- **Lekkarod**

La Lekkarod (16-17/03) : ANNULATION

- **Pure Diamant (16/03)**

Prévue sommet du Plan des Fours NDB, replis salle po CV si météo.

4- ECHANGES SUR LES PROBLEMATIQUES STATION CVC

Commune de CVC : Fin du contrat de Julien, David est seul sur le terrain

RAS niveau parkings, très bons retours

Les parkings devant les commerces sont souvent occupés, Christophe suggère la mise en place de zones bleues (arrêté municipal et marquage au sol = décision du conseil).

5- PRESENTATION LABEL RAMSAR PAR MARINE VALLEE ET PASCAL PHILIP

RAMSAR est un label international qui reconnaît l'importance mondiale d'une zone humide et valorise les actions de gestion durable qui y sont menées. Une liste de 10 critères a été élaborée au niveau international et un site pour être labellisé doit en vérifier au moins un. Aujourd'hui près de 2500 sites sont labellisés RAMSAR dans le monde mais certaines zones humides restent peu représentées comme les tourbières d'altitude. La Tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly vérifie a priori 3 critères RAMSAR : c'est un type de zone humide rare qui abrite des espèces menacées ainsi que des espèces spécifiques aux Alpes du Nord.

Ce label peut amener trois types de bénéfices pour la réserve :

- Vis-à-vis des habitants, c'est une reconnaissance de l'importance de leur territoire et un outil supplémentaire pour améliorer l'ancrage territorial de la réserve.
- Vis-à-vis des touristes, le label peut renforcer l'attractivité du territoire pour les personnes sensibles à la préservation des milieux et au tourisme vert.
- Enfin pour les gestionnaires, le label permet de renforcer les échanges et le travail collectif avec les élus et socio-professionnels du territoire. Cela peut également être un atout pour renforcer la légitimité de nos dossiers dans certaines demandes de subvention.

Pour ces différentes raisons, le comité consultatif de la réserve a décidé le 19/12/2023 de déposer une demande de labellisation RAMSAR sur le périmètre de réserve. Afin d'identifier collectivement les manières de faire vivre ce label, le comité a également souhaité que cette démarche soit présentée en comité de pilotage Flocon Vert sur Crest-Voland/ Cohennoz et Les Saisies. Une synergie peut en effet être trouvée entre ces deux labels.

Après discussion, les membres du comité de pilotage de Crest-Voland/ Cohennoz valident la pertinence de la démarche de labellisation et sont prêt à accompagner les animations qui seront développées dans ce cadre. Ceci concerne en particulier l'organisation d'un évènement pour la journée mondiale des zones humides le 2 février. En parallèle une exposition photographique sur les zones humides ainsi que des animations sur le sujet seront créés par l'équipe de la réserve.

6- PROCHAINS RDV

-Rappel : Prochain Comité Station le lundi 18/03 à 8h00

-Bilan Carbone : Visio, les jeudis 09h, salle conseil CV (à voir selon l'évolution)

-Comité Station bilan saison : 25/03, 8h00

-Nettoyage des pistes : date fixée 27/04

COPIL Flocon Vert

20/03/2024



Ordre du jour

20/03/2024



Présents: Laurence Bouré, Fabienne Roux,
Emmanuel Huguet, Michaël Tessard, Quentin
Diepedalle, Xavier Desmarets, Géraldine Blanc
Gallice

Invités: Marine Vallée (ONF), Pascal Philip (RNR)

Excusés: Olivier Reydellet, Bernard Braghini,
Vincent Dieudonné, Sigrid Pelisset, Jean-Luc
Combaz

1. **Présentation** Label Ramsar RNR
2. Date et organisation **nettoyage fin de saison**
3. Date pour la **formation** mobilités douces
4. **Restitution** étude **Bilan carbone** (DAMOÉ)
5. Prochain **COPIL**

Présentation label Ramsar RNR



RAMSAR= label international reconnaissant l'importance mondiale d'une zone humide et valorisant les actions de gestion durable menées.

= 10 critères élaborés au niveau international (au moins 1 critère pour que le site soit labellisé)

= près de 2500 sites labellisés RAMSAR dans le monde

-> Certaines zones humides restent peu représentées comme les tourbières d'altitude.

La Tourbière des Saisies Beaufortain Val d'Arly vérifie a priori 3 critères RAMSAR : c'est un type de zone humide rare abritant des espèces menacées et des espèces spécifiques aux Alpes du Nord.

Ce label peut amener 3 types de bénéfices pour la RNR :

- Pour les habitants: une reconnaissance de l'importance de leur territoire et un outil supplémentaire pour améliorer l'ancrage territorial de la réserve
- Pour les touristes: renforcer l'attractivité du territoire pour les personnes sensibles à la préservation des milieux et au tourisme vert.
- Pour les gestionnaires: renforcer les échanges et le travail collectif avec les élus et socio-pros du territoire et, peut être un atout pour renforcer la légitimité de nos dossiers dans certaines demandes de subvention.

Le comité consultatif de la réserve a décidé le 19/12/2023 de déposer une demande de labellisation RAMSAR sur le périmètre de la RNR. Afin d'identifier collectivement les manières de faire vivre ce label, le comité a également souhaité que cette démarche soit présentée en Copil Flocon Vert sur Crest-Voland/ Cohennoz et Les Saisies. Une synergie peut en effet être trouvée entre ces deux labels.

Relevé de décisions:

Validation de principe par le Copil de la candidature RAMSAR de la RNR. Le Copil est prêt à accompagner les animations réalisées dans ce cadre. Plusieurs pistes de travail sont proposées :

- Mise en avant du label sur le site internet des Saisies,
- Mise en place d'un parcours ludique sur la piste Marmottons sur le thème de la zone humide- à voir à terme pour un parcours ludique sur Belle Nature.
- Utilisation de l'ancienne cabane des secours, actuellement inutilisée pour en faire un lieu de sensibilisation (exposition photo, support pédagogique...).
- Organisation d'animations SPL/RNR en ciblant les scolaires qui viennent skier sur la station.

Le Copil est favorable à l'organisation d'un évènement pour la journée mondiale des zones humides le 2 février avec un appui SPL/SAEM pour l'organisation. Une journée similaire pourrait être organisée en été.

Nettoyage de fin de saison



Date:?

Organisation ?

Besoin d'aide pour l'organisation et la caractérisation des déchets!

Relevé de décisions:

Date choisie: **vendredi 19 avril** (dernier jour d'ouverture des RM) sur une journée de 9h à 17h avec un buffet froid le midi (organisation de la journée en lien avec la SPL/SAEM/SIVOM/communes)

Lieu du stand: bas de Bisanne (il faut de la place pour mettre une benne à déchets vers atelier RM)

Demande mise à disposition d'une benne aux services techniques de la commune

Moyens humains: besoin d'aide sur la journée (bénévoles pour caractérisation des déchets, tri, pesée et logistique repas et stand) : Mail envoyé au Club des Sports + 2 écoles de ski

Communication via Newsletter de la SAEM

Formation mobilité bas carbone, active et partagée



Formation gratuite

Objectif = montée en compétence des élus et techniciens sur la thématique des mobilités

1 journée à prévoir =

- 3h (matin) de formation (fresque de la mobilité)
- 3h (après-midi) d'atelier de création d'une action concrète de mobilité

15 participants max (élus+ techniciens)= 11 membres copil + Pascal Muffat (SPL)+ Stéphane Piquier (Arlysère) + Sébastien Gonthier ? + ?

Date à trouver:

22/04	07/05	03/06
23/04		04/06
24/04	29/05	
29/04		
30/04		

Relevé de décisions:

2 dates choisies:

Mardi 23/04 ou **mardi 30/04** (à confirmer rapidement auprès du prestataire)

Invitations: Membres COPIL Flocon vert+ Stéphane Piquier (Arlysère)+ Pascal Muffat (SPL)
+ autres collègues à identifier chacun dans ses structures respectives

Thématique à travailler lors de l'atelier: **Déplacements domicile-travail du personnel** (le BE DAMOÉ nous enverra en amont les données collectées lors de l'étude du Bilan Carbone)

Bilan carbone

Territoire des Saisies

Présentation des résultats



Voir présentation et propositions de format des prochaines réunions de création du plan d'actions (voir mail de DAMOÉ en date du 26/03/2024)
-> une matinée de réunion (4 heures) est à prévoir début juin (date à définir)





Réserve Naturelle Régionale

TOURBIÈRE DES SAISIES
BEAUFORTAIN
VAL D'ARLY



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Label RAMSAR

Dossier de candidature

CONTACT / AUTEUR

Marine VALLEE

Conservatrice

marine.vallee@onf.fr

06 34 91 89 10

Crédits photos : ©B. Bellon

Illustrations : Isabelle Desse,

PARTENAIRES FINANCIERS



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*